

Cinquième et dernier article de notre fil rouge sur la RSE, l'article d'Hélène Bégon fait le point sur les avancées françaises et européennes sur le sujet. Si on constate une réelle prise en compte de son importance par les institutions, la mise en place effective des projets reste encore trop aléatoire.

L'avenir institutionnel de la RSE

PAR

HÉLÈNE BÉGON

SPÉCIALISTE DE L'INTÉGRATION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE PAR LES ACTEURS ÉCONOMIQUES

Dans les affaires publiques, un signe ne trompe pas : quand un sujet « remonte » jusqu'au Premier ministre, c'est qu'il est devenu incontournable, et pas seulement politiquement !

La création, le 17 juin dernier, d'une plateforme nationale sur la responsabilité sociétale des entreprises (RSE) auprès du Premier ministre, rattachée au Commissariat général à la stratégie et à la prospective (ex-Conseil d'analyse stratégique ou Commissariat général au Plan) est un signal fort, démontrant que la RSE est une préoccupation prioritaire du gouvernement.

La première conférence environnementale, tenue en septembre 2012, avait dédié en partie l'une de ses cinq tables rondes à la RSE. À l'issue de celle-ci, pas moins de huit ministres se voyaient confier la mise en œuvre des engagements pris à cette occasion par le Gouvernement : Affaires étrangères, Éducation nationale, Justice, Économie et finances, Redressement productif, Écologie, Travail et Enseignement supérieur et recherche.

Depuis, des avancées manifestes s'opèrent sur le terrain international, qu'il s'agisse du soutien exigeant de la France au projet de directive communautaire sur le *reporting* extra-financier des entreprises (16 avril 2013), ou du renforcement du rôle du point de contact national français des principes OCDE sur les multinationales (suite, notamment, au drame du Rana Plaza au Bangladesh ce printemps).

UN DOCUMENT AMBITIEUX... MAIS PRÉPARATOIRE

Un document de janvier 2013¹ se veut être l'état des lieux de la responsabilité sociétale en France dans les entreprises et les organisations en général. Rédigé en

concertation avec les parties prenantes de la RSE², il a été adressé par la France à la Commission européenne, en réponse à sa communication sur la RSE du 25 octobre 2011. Ce document (téléchargeable ici : http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Document_preparatoire_Plan_RSE_francais_janvier_2013-3.pdf) n'est que « préparatoire » : un plan préparant l'avenir de la RSE est à construire au sein de la plateforme nationale, probablement en 2014.

La France s'y déclare décidée à mener « une politique ambitieuse pour le développement de la RSE » pour des motifs et selon une vision d'avenir qui tente de marier – sans nier leur complexité – dynamiques économiques (compétitivité, accès au financement...) et sociétales (transparence, redevabilité, droits sociaux...).

Ainsi, l'obligation de transparence (effective depuis 2001) des plus grandes entreprises sur leurs données environne-

mentales, sociales, sociétales et de gouvernance, est conçue comme un levier afin de rénover leur pilotage stratégique et opérationnel, pour :

- repenser leurs méthodes de production ;
- favoriser l'innovation ;
- réduire leurs risques ;
- accroître leur compétitivité hors prix ;
- améliorer leur performance globale, tant au plan national, européen qu'international.

En outre, elle favorise potentiellement le financement à long terme de la transition écologique et énergétique ainsi que le progrès social, en donnant aux investisseurs des critères extra-financiers sur lesquels fonder leurs décisions.

La RSE a vocation à être un levier pour la compétitivité des entreprises, notamment celles tournées vers les marchés internationaux et qui exigent de plus en plus fréquemment le respect de standards en matière de RSE. C'est vrai également pour les très petites entreprises (TPE) et les petites et moyennes entreprises (PME), des secteurs où la RSE doit toutefois être adaptée, dans un cadre volontaire, pour être un levier de changement.

La contribution particulière des entreprises de l'économie sociale et solidaire doit également être valorisée. En effet, les entreprises de ce secteur constituent des acteurs précurseurs, innovants et performants du développement durable dans son acception la plus complète, en ce qu'elles s'efforcent de concilier la performance économique, le progrès social et la protection de l'environnement. Constituées sous différentes formes, les structures de l'économie sociale et solidaire sont organisées autour d'une solidarité collective, d'un partage du pouvoir dans l'entreprise, et



La France se déclare décidée à mener une politique ambitieuse pour le développement de la RSE.

d'une indépendance à l'égard de détenteurs de capitaux, souvent garantie par leur statut particulier. Leurs buts et leurs modes d'organisation les prédisposent à prendre en compte les enjeux de la RSE.

DES DÉVELOPPEMENTS RSE DIVERS, DANS L'ATTENTE D'UN MODÈLE GÉNÉRIQUE

Mais la RSE se doit également d'être un outil de l'évaluation de la performance globale des entreprises pour intégrer les multiples dimensions de leur contribution au développement durable (incluant les dimensions environnementale, sociale, de protection des intérêts des consommateurs et de respect des droits de l'Homme, tout en prenant en considération l'intérêt des générations futures). La RSE doit permettre aux parties prenantes, internes et externes à l'entreprise (les investisseurs par exemple) et dans le respect du rôle de chacun, de disposer de l'information la plus complète possible sur l'impact de l'activité de l'entreprise en matière sociale, environnementale et sociétale afin qu'elles puissent exercer pleinement leurs droits.

La France entend en outre poursuivre ses efforts de soutien à la RSE au sein des instances européennes et internationales, avec l'objectif d'encourager le respect des valeurs fondamentales communes à l'humanité et qui sont incarnées par les déclarations et conventions universellement reconnues dans les domaines de la RSE : droit du travail, de l'environnement, droits de l'Homme et lutte anti-corruption.

Enfin, le document contient des développements sur l'investissement socialement

responsable d'une part, la responsabilité sociétale des organisations publiques d'autre part, sujets que les ministères ne séparent pas de celui de la RSE. Les pouvoirs publics, y compris au niveau européen, y attachent aussi spontanément le thème de l'achat public durable : s'il existe dans les textes sur la commande publique des procédés pour favoriser les éco-produits (clauses d'insertion par l'emploi ou reconnaissance des entreprises pratiquant une certification environnementale), il n'existe encore rien pour favoriser les acteurs économiques s'engageant dans des démarches de RSE.

Mais si la RSE sort ainsi, d'une certaine façon, du débat entre experts, c'est pour mieux y retourner !

Une fois les grands principes posés et le partage opéré entre réglementation et initiative, il s'agit de passer à la mise en œuvre de la RSE ; c'est là que réapparaît la complexité première de la RSE !

Il suffit de voir le nombre d'articles sur ce sujet dans les domaines de l'économie, de la gestion, des ressources humaines, de la finance, des relations internationales, du droit du travail... avec des variations de ton évidentes selon les pays ou universités d'origine des publications. Le Commissariat général au développement durable a créé en mars de cette année un comité composé de chercheurs en matière de RSE, autour de l'exploitation de l'enquête de l'INSEE publiée en novembre 2012³, pour élargir les échanges, produire des publications collectives... Il s'intéresse aussi à la mise en œuvre de la RSE et de l'ISR (investissement socialement responsable) dans l'enseignement supérieur (universités,

écoles de commerce, écoles d'ingénieurs...) et constate des évolutions très positives dans ce domaine.

La valeur ajoutée apportée à l'entreprise par une démarche de RSE (ou plus simplement de certification environnementale) est-elle une utopie ? On en perçoit tout l'intérêt par des témoignages d'acteurs. Les indices prouvant que créativité, stabilité des ressources humaines, accès au financement ou débouchés sont améliorés grâce à la RSE s'accumulent. Cependant, si on comprend empiriquement que s'adapter aux mutations de la transition écologique est le gage de longévité, voire de survie, il n'existe toutefois aucun modèle générique permettant de remporter l'adhésion de tous les acteurs, en particulier des acteurs économiques... Pour progresser en la matière, les pouvoirs publics encouragent la recherche universitaire (on peut penser, parmi bien d'autres, aux travaux de l'École d'économie de Toulouse) mais aussi le repérage des bonnes pratiques par le biais de remises de prix (par exemple la catégorie « Management et initiative pour le développement durable » des Prix Entreprises et Environnement⁴).

RSE ET ENTREPRISES, À LA RECHERCHE D'UN ÉQUILIBRE

En ce qui concerne le *reporting* des entreprises, beaucoup reste à faire : comment discerner le bon équilibre entre transparence et synthèse afin d'obtenir une information fiable et efficace des parties prenantes que sont l'investisseur institutionnel, l'épargnant, l'ONG...

Chaque jeudi, recevez gratuitement dans votre boîte mail,

La Lettre des **Professions Financières**

le rendez-vous avec **vos actualités**

18 000 destinataires
Pour vous abonner gratuitement,
rendez-vous sur <http://www.dfcg.fr/lpf>



▶ Le *reporting* intégré, les travaux de l'AFNOR, de fédérations professionnelles et, récemment, de l'OCDE vont dans le sens d'une déclinaison de référentiels sectoriels. On connaît les débats publics à propos d'un encadrement des agences de notation extra-financière⁵. Se profilent ceux sur le projet de directive communautaire concernant le *reporting*, pour savoir si la directive contiendra soit des grandes notions, soit des critères précis pour définir le contenu des rapports d'entreprises. De même, des débats sont à prévoir quant à la création d'un label d'investissement socialement responsable, induisant la notion de « campagne d'engagement » qui nécessitera un dialogue avec l'entreprise afin de faire évoluer sa politique de RSE et d'analyse d'impacts (des critères de sélection ISR c'est une chose; l'impact positif réel sur le développement durable des investissements liés à l'ISR en est une autre!). Pour aller plus loin ne faudra-t-il pas se demander s'il n'est pas nécessaire de créer une « comptabilité de l'entreprise pour le développement durable »⁶ ?

Autre sujet d'évolution possible: l'articulation entre RSE d'une part et dialogue social d'autre part. Le dialogue social, qui permet l'évolution du droit du travail, est traditionnellement tripartite (État, direction, syndicats) alors que la RSE entraîne un dialogue multi-parties prenantes...

Pour terminer sur ces questions fondamentales, et bien que le sujet soit loin d'être épuisé, qu'en est-il du contrôle des multinationales sur les pratiques environnementales et sociales de leurs filiales et sous-traitants? Doit-il dépendre du lieu juridique de leur siège social (qui se trouve bien souvent dans des pays où protection de l'environnement et des travailleurs est très développée)? Dans ce domaine, théories et pratiques commencent à s'élaborer: ainsi de la « *due diligence* » (devoir de vigilance) et de son encadrement juridique plus strict; ou des accords-cadres internationaux en matière de relations sociales dans l'entreprise, permettant ainsi de faire des multinationales des vecteurs de diffusion de la RSE à travers la planète; ou encore du projet de norme internationale sur les achats responsables. L'objectif est ambitieux car la mise en œuvre peut s'avérer très compliquée. Et de manière plus générale, *quid* de l'implantation d'entreprises dans des pays peu respectueux des droits de l'Homme?

La RSE est une formidable ouverture sur notre monde de demain! C'est une démarche qui intègre toutes les parties prenantes de l'entreprise et qui doit être régulée, mais aussi portée, de façon ambitieuse, par les pouvoirs publics, y compris dans le cadre des relations internationales. Il est indispensable de mieux communiquer sur la RSE: c'est ainsi que nous pourrions approfondir son contenu sociétal et de gouvernance. L'entreprise – et son client, le « consommateur » – doit être moteur pour permettre à notre monde de devenir pleinement « éco-responsable »! ●

Cette contribution n'engage que son auteur et en aucun cas le ministère de l'Écologie auquel elle appartient.

1. document préparatoire au plan national français de développement de la responsabilité sociétale des entreprises (RSE)

2. En « gouvernance à 5 » par des représentants: des collectivités territoriales, des entreprises, des syndicats, d'associations environnementales et non-environnementales, des administrations (Économie, Justice, Écologie, Travail-Affaires sociales, Affaires étrangères, Éducation nationale, Enseignement supérieur et recherche, Secrétariat général des affaires européennes) avec l'invitation d'experts. La plupart des parties prenantes de la RSE sont représentées au Conseil national de la transition écologique (CNTE).

3. http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref_id=ip1421

4. <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Prix-Entreprises-et-Environnement.html>

5. Ex: proposition n° 13 du Rapport Brovelli – Drago – Molinié sur la RSE de juin 2013 « Pour un cadre européen de régulation des organismes de notation extra-financière » ou proposition de « certification indépendante des agences de notation extra-financière » du conseil économique, social et environnemental dans son rapport de juin 2013 sur la RSE

6. http://www.cdd.asso.fr/groupe_4_recherche_prospective_vers_une_comptabilite_du_developpement_durable



Une démarche qui doit être régulée, mais aussi portée, de façon ambitieuse, par les pouvoirs publics



Voir les pages « L'entreprise responsable » du site du ministère du Développement durable <http://www.developpement-durable.gouv.fr/L-entreprise-responsable.html>